

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 06 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 36 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnib.-Mixte.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus-Mixte.
--------------------------	----------------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 25 — —	Omnibus.
5 — 31 — —	soir, Omnib.-Mixte.
9 — 57 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnib.-Mixte.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — —	— 13 — »
Trois mois, — 5 25 — —	— 7 50 — »

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous reproduisons, d'après le Nord, le texte de la dépêche du prince Gortschakoff, en réponse aux propositions de la France concernant les affaires d'Amérique. Cette dépêche est adressée à M. d'Oubril, chargé d'affaires de Russie, à Paris :

« St-Petersbourg, 27 octobre / 8 novembre.

» Monsieur,

» Je vous transmets ci-après copie d'une dépêche de M. Drouyn de Lhays, dont M. le duc de Montebello a été chargé de nous donner communication.

» Elle concerne les affaires de l'Amérique du Nord, et a pour but de nous convier à une entente avec la France et l'Angleterre, afin de profiter de la lassitude actuelle des partis pour proposer, en commun, une suspension des hostilités.

» En réponse à cette ouverture, j'ai rappelé à M. l'ambassadeur de France la sollicitude que notre auguste maître n'a pas cessé de vouer au conflit américain depuis le moment où il a éclaté, sollicitude motivée par les relations amicales existant entre les deux pays, et dont le cabinet impérial a donné des témoignages publics. Je l'ai assuré que rien ne répondrait mieux à nos vœux que de pouvoir accélérer le terme d'une lutte que nous déplorons, et qu'à cet effet notre ministre à Washington a l'ordre de saisir toutes les occasions favorables pour recommander la modération et la conciliation, afin d'apaiser les passions en présence et d'amener les intérêts aux prises à une sage transaction. J'ai reconnu que ces conseils auraient certainement d'autant plus de valeur s'ils étaient présentés simultanément, et sous les mêmes formes amicales, par les grandes puissances qui s'intéressent à l'issue de ce conflit.

» Mais j'ai ajouté qu'à notre avis ce qu'il fallait éviter avant tout, c'était l'apparence d'une pression quelconque de nature à froisser le sentiment public aux Etats-Unis et à exciter des susceptibilités très-prompentes à s'émouvoir à la seule idée

d'une intervention étrangère. Or, d'après les informations que nous possédons jusqu'ici, nous sommes portés à croire qu'une démarche combinée entre la France, l'Angleterre et la Russie, quelque conciliante qu'elle fût et de quelques précautions qu'on l'entourât, si elle se présentait avec un caractère officiel et collectif, risquerait d'aboutir à un résultat opposé au but de pacification qui fait l'objet des vœux des trois cours.

» Nous en avons conclu que si le gouvernement français persistait à juger opportune une démarche formelle et collective, et que le cabinet de Londres partageât cet avis, il nous serait impossible, à la distance où nous sommes, de préjuger l'accueil qu'une semblable démarche serait de nature à rencontrer. Mais si, dans ce cas, notre ministre n'y participait pas officiellement, son appui moral n'en est pas moins acquis d'avance à toute tentative de conciliation.

» En le prêtant à ses collègues de France et d'Angleterre, sous la forme officieuse qu'il croira la plus propre à écarter l'apparence d'une pression, M. de Stockl ne fera que continuer l'attitude et le langage que, d'ordre de notre auguste maître, il n'a cessé d'observer depuis l'origine du différend américain.

» C'est dans ce sens que je vous invite à vous expliquer vis-à-vis du ministre des affaires étrangères de France, en retour de la communication qu'il a bien voulu nous faire parvenir.

« Recevez, etc. GORTSCHAKOFF. »

Nous recevons de Russie quelques nouvelles dont voici la substance :

Le grand-duc Constantin, dont on a annoncé le prochain départ pour Saint-Petersbourg, ne quittera pas Varsovie. Il sera rejoint dans cette ville par son frère le grand-duc Michel, qui doit passer quelques jours, avec sa famille, auprès du régent de Pologne.

La grande maîtresse de la grande-duchesse, la comtesse de Chreptowitch, fille du comte de Nesselrode, a donné récemment à Varsovie une fête qui a été très-brillante.

L'empereur et l'impératrice de Russie doivent quitter Saint-Petersbourg le 22 novembre pour

aller deux mois entiers à Moscou. On regarde cette démarche comme une preuve que le pays est calme. (La France.)

On annonce de Varsovie qu'un nouvel assassinat a eu lieu sur la personne d'un juif attaché à la police secrète. Ce malheureux a été trouvé pendu chez lui et mutilé.

L'auteur de l'assassinat de Falkana est toujours inconnu.

Le parti de l'agitation a ordonné une contribution d'argent, qui, malgré la surveillance de la police, est exigée, par la voie des menaces, auprès des personnes riches et même des étrangers. (Agence continentale.)

On écrit de St-Petersbourg, le 18 novembre. — Il résulte d'un rapport du ministre des finances, que le système de paiement de bank-notes, mis en pratique depuis six mois, a donné de bons résultats. L'exportation des métaux précieux a diminué de 19 millions et demi, et les cours du change se sont améliorés. — Havas.

L'empereur d'Autriche, dit un télégramme de Pesth, du 19 novembre, a accordé une amnistie générale à toutes les personnes condamnées par les tribunaux militaires en Hongrie, pour délits politiques. Cette mesure comprend les réfugiés qui sont déjà revenus dans le pays. Tous les procès politiques pendants sont suspendus. — Havas.

Contrairement aux apparences de réduction de l'armée autrichienne en Lombardie, une lettre de Venise assure que les compagnies d'infanterie ont été portées de 60 à 80 hommes, dont il résulterait une augmentation d'effectif de 20 mille hommes. (Agence continentale.)

La Gazette du Danube constate que la question italienne est dénuée de tout caractère menaçant ou dangereux par suite de la politique sage du gouvernement français. — Havas.

On mande de Darmstadt, le 18 novembre. — A propos de la question de réforme fédérale, le projet de réponse de la chambre au discours du trône, dit que la politique suivie par le gouverne-

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

Une heure après, M. Delapalme, Edmée et Valentin montaient en voiture. M. Delapalme s'assit au fond, à droite; sa fille se blottit à côté de lui; et Valentin prit place sur le devant, en face de son patron, ainsi que l'exigeaient les convenances.

La voiture dans laquelle étaient montés nos trois voyageurs, était plus solide qu'élégante; mais, si elle manquait de cachet, elle rachetait ce léger défaut par d'excellents ressorts d'acier de Suède, des coussins bien rembourrés, un chaud tapis de pieds, des portières fermant hermétiquement et mille autres avantages précieux, surtout pour les voyages de nuit.

Cette bonne grosse berlina était traînée par deux vigoureux chevaux normands et aurait défié bien de ces voitures de papier mâché comme il s'en fait tant aujourd'hui, à Paris, pour le malheur de la carrosserie française.

Laissons notre voiture s'engager dans l'épaisseur des ténébreux et affronter l'inconnu des chemins vicieux, et revenons à un ordre d'idées moins pratiques.

En allant trouver Valentin, pour le prier de se dis-

poser à accompagner, jusqu'à Evreux, M. Delapalme, qui devait partir, dans la nuit, pour Paris, la mère Marie avait informé le jeune commis, de la précieuse trouvaille faite par Edmée, trouvaille qui allait mettre à néant le jugement rendu par le tribunal d'Evreux et confirmé par la cour impériale de Rouen. Néanmoins, le premier soin de M. Delapalme, aussitôt qu'il s'était trouvé avec Valentin, avait été de s'ouvrir à lui, sur le but de son voyage. Le jeune commis s'était cordialement réjoui avec son patron de ce coup du ciel. L'entretien avait été long et sympathique; et si déjà M. Delapalme n'eût reçu de son jeune collaborateur des preuves du plus vif attachement, la joie que ce dernier fit éclater, en cette occasion, lui eût fait apprécier, à leur valeur, les sentiments si élevés de ce jeune homme.

Les cahots de la voiture et une propension à la somnolence, sinon au sommeil, chez M. Delapalme, avaient mis fin à l'entretien qui s'était engagé entre lui et le fils du sabotier, après qu'ils furent montés en voiture.

M. Delapalme s'arrangeait pour dormir, Edmée avait relevé son coqueluchon sur sa tête... (pour dormir aussi ou se garantir du froid? Cela est douteux.) Valentin, les bras croisés et la tête inclinée sur sa poitrine, songeait... Il se rappelait la lutte qu'il avait eu à soutenir contre son amour et contre son devoir, pendant cette nuit d'orage où il avait pris connaissance du jugement rendu par le tribunal d'Evreux et découvert une cause

de nullité. Il s'était alors trouvé soumis à une des plus rudes épreuves auxquelles l'homme puisse être exposé, et il en était sorti victorieux devant sa conscience: l'honneur l'avait emporté dans son cœur sur son amour; en un mot, il avait fait son devoir! Dieu devait être content de lui... Un obstacle, qui semblait invincible, avait empêché que sa bonne action portât ses fruits. M. Delapalme n'en serait pas moins dépouillé de ses biens...

Le temps avait marché, et le titre qui manquait au procès, et qui avait été miraculeusement découvert (il ne savait pas si bien dire et il ignorait que la pièce trouvée par lui eût amené ce miracle), ce titre allait pouvoir être produit et M. Delapalme conserverait son immense fortune. Rien, alors, ne retarderait plus le mariage projeté entre sa fille et le fils du maître de forges de la Guéroule, — car, si le malheur arrivait à M. Delapalme avait éloigné Arthur Richomme, Valentin ne doutait pas que le retour de la fortune ne le rappelât au Mesnil. Et, d'ailleurs, se disait-il, si M^{lle} Delapalme n'épousait pas celui-là, elle en épouserait un autre, — un autre fils de famille!...

Que la volonté de Dieu s'accomplisse, murmura Valentin, le cœur navré. Je ferai mon devoir jusqu'au bout, je viderai la coupe d'amertume jusqu'à la lie... Après? eh bien! après... la mort est là, — la mort, qui en finit avec toutes les humaines douleurs: elle ne me re-

ment, ne saurait aboutir à un bon résultat et que les besoins du pays ne pourraient être satisfaits que par la convocation d'un parlement et la création d'un pouvoir central. Quant au traité de commerce franco-prussien, le projet déclare que son rejet porterait un dommage incalculable au pays et que la chambre ne saurait le sanctionner. — Havas.

Le comité permanent de la Diète de Brunswick a rejeté les propositions de la Prusse, tendant à régler, en faveur de cette dernière puissance, la question de succession au duché.

(Agence continentale.)

Dans la séance du 19 novembre, ont eu lieu à Cassel, les interpellations de MM. Calker et Harrier, concernant le budget et la loi forestière.

Le commissaire du gouvernement est venu déclarer qu'il était douteux que le ministère se maintint aux affaires et que par conséquent il ne pouvait donner aux interpellations aucune réponse. La discussion a été ajournée au lendemain.

Cassel, 19 novembre. — Aujourd'hui, à la chambre des députés, M. Calker a retiré son interpellation et a proposé de demander au gouvernement de présenter son projet de budget sans retard, afin que les chiffres du budget puissent être promptement arrêtés conformément aux dispositions de la constitution: cette proposition a été renvoyée à la commission qui devra déposer son rapport le plus tôt possible.

La crise ministérielle dure toujours. On dit que le Prince Electeur acceptera l'adresse, mais non des mains de la députation de la chambre. — Havas.

La Gazette de Trieste annonce que les démonstrations en faveur du prince Alfred, continuent en Grèce et dans les îles Ioniennes. — Havas.

Les lettres d'Athènes, du 15, disent que la capitale est tranquille; mais deux clubs se sont établis et prétendent dominer le gouvernement. On craint que les élections ne soient orageuses et que la convocation de l'assemblée nationale ne soit retardée. — Havas.

On nous écrit de Corfou que le vaisseau à vapeur le *Saint-Georges*, de la marine royale britannique, était attendu dans ce port vers la fin du mois de novembre, et qu'on devait, à cette époque, offrir un grand banquet au prince Alfred qui se trouve à bord.

Si ce projet est mis à exécution et si cette démonstration a lieu, elle produira un effet immense, non-seulement aux îles Ioniennes, mais encore dans toute la Grèce. (La France.)

On écrit de Munich, 19 novembre, que le baron Sina vient d'adresser une lettre au ministre des affaires étrangères pour démentir de la manière la plus formelle, en son nom et au nom du prince Ypsilanti, toute espèce de prétention au trône de Grèce.

Le nombre des fonctionnaires publics qui ont suivi le roi Othon est de plus de cent. Ils causent un certain embarras financier au gouvernement, qui se proposerait de prendre des mesures à cet égard. (Agence continentale.)

fusera pas un lit d'argile, une place dans ses cimetières! Puis, passant à un ordre de pensées moins douloureuses:

— Ah! du moins, dans mon affliction, se disait-il, il m'aura été donné de goûter une grande joie, la joie de lui ouvrir mon cœur! Maintenant, elle sait que je l'aime, que je l'adore, que je donnerais ma vie pour lui épargner l'ombre d'un chagrin. Ah! merci, mon Dieu, merci de m'avoir donné la force de lui faire cet aveu, quelque peu de place qu'il puisse tenir dans son cœur!

L'idée de son sonnet, qu'il portait toujours sur lui, lui revint ensuite, et il allait se perdant en conjectures sur le motif qui avait porté Edmée à le lui faire mettre sous enveloppe, et à y imprimer le cachet de sa bague.

La pensée du héros voyagea encore quelque temps dans le pays des suppositions, puis ses yeux s'appesantirent et il se laissa aller au sommeil.

La nuit, qui, au moment du départ, permettait à peine de distinguer les objets à dix pas, s'éclaircit graduellement et finit par se débarrasser tout-à-fait de son voile de brume. La lune se leva bientôt; puis ce fut au tour des étoiles. Enfin, vers deux heures, l'état du ciel eût permis de lire une lettre d'affaires, peut-être même de déchiffrer un billet d'amour; mais ce dernier point est plus douteux...

(La suite au prochain numéro.)

On mande de Turin, le 19 novembre. — Hier, le Sénat avait fixé la séance d'aujourd'hui pour les interpellations du sénateur Siotto-Pintor, sur la situation politique. Aujourd'hui, M. Siotto-Pintor a déclaré qu'il ajournait ses interpellations, à cause des débats du même genre qui doivent avoir lieu demain, à la Chambre des députés.

Les lettres de Naples, du 15, rapportent les avaries que plusieurs navires ont éprouvées dans le port même, par suite des tempêtes qui ont eu lieu.

M. de Rothschild est venu reprendre sa résidence à Naples.

Le comte de Christen a failli s'échapper de prison; il avait déjà percé un mur, quand les surveillants se sont aperçus de ses projets et ont mis obstacle à son évasion.

Des bandes, pourvues d'armes et de chevaux, continuent à tenir la campagne malgré la saison. Elles ont envahi les provinces d'Otrante et de Bari.

On écrit de Rome, que les services financiers sont assurés, mais qu'il est question d'un nouvel emprunt. — Havas.

Les nouvelles de New-York sont du 8 novembre. — Le général Mac-Clellan continue sa marche en avant. Il a occupé Ashby-Gap et Harbour près de Chester-Gap. Ce dernier point est occupé par les troupes de Jackson. On ne sait rien des mouvements et de la position de l'armée confédérée.

Les fédéraux occupent Warrenton et toutes les approches de Manassas à gauche de Blue-Ridge.

La chambre de commerce de New-York a nommé une commission chargée de prendre les mesures nécessaires pour s'emparer du corsaire *Alabama*.

Un décret du gouvernement confédéré soumet à la conscription tous les hommes âgés de 18 à 45 ans. Cette mesure est fort impopulaire dans les Etats séparatistes.

Les démocrates ont eu l'avantage dans les élections de l'Illinois.

Une expédition composée de 12 mille hommes et de plusieurs canonnières est partie de Newbern (Caroline du Sud). Sa destination est inconnue. — Havas.

New-York, 8. — Le bruit suivant lequel le ministre de la France à Washington aurait protesté contre les actes du général Butler est semi-officiellement démenti. (Agence continentale.)

La Gazette de Cologne, du 17, prétend qu'il est arrivé de mauvaises nouvelles du Mexique, que le vomito faisait de nouveaux ravages. Ce bruit est complètement faux; le vomito a cessé. Quelques cas de fièvres intermittentes ont seuls été signalés. Enfin, il n'y a eu aucun mouvement militaire important depuis le départ de M. le général Forey, de la Vera-Cruz.

Les bruits que nous venons de démentir sont propagés avec une malveillance évidente, de même que certaines rumeurs qu'on répand avec persistance et contre toute vérité, au sujet d'un prétendu complot contre la tranquillité publique. — Havas.

Le maréchal ministre de la guerre a adressé à l'Empereur le rapport suivant concernant l'expédition française au Mexique:

Sire,

Les nombreux renforts mis, par ordre de Votre Majesté, à la disposition du général Forey, vont changer complètement le caractère et la marche de nos opérations militaires, et marquer une phase toute nouvelle dans l'expédition française au Mexique.

En présence des perspectives de l'avenir, il m'a paru juste d'assigner au passé la part qui lui revient dans l'historique de l'expédition, et de résumer dans un rapport les difficultés de toute nature que les troupes formant la première colonne du corps d'armée, sous les ordres du général de Lorencez, ont eues à surmonter.

Ce rapport embrasse spécialement les quatre mois qui se sont écoulés entre la réoccupation d'Orizaba et l'arrivée du 1^{er} régiment de zouaves et du détachement du 2^e régiment de chasseurs d'Afrique, qui, sous le commandement du colonel Brincourt, formaient comme l'avant-garde du corps amené de France par le général Forey.

Votre Majesté, dans sa sollicitude pour les troupes engagées dans une entreprise aussi lointaine, s'est vivement préoccupée des difficultés qui les attendaient, alors que l'expédition, commencée sous d'autres conditions, ne reposait plus que sur leur dévouement et leur énergie. Il ne fallait, en effet, rien moins que la valeur

éprouvée des généraux, des officiers et des soldats, et la courageuse abnégation des services administratifs, pour faire envisager sans de graves inquiétudes la situation dans laquelle alla se trouver la division Lorencez. La relation de faits que j'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté n'est que l'analyse des rapports que j'ai successivement reçus du général de Lorencez; elle établira, je l'espère, que la confiance de Votre Majesté n'a pas été déçue, et que ses soldats du Mexique se sont montrés aussi fermes, aussi disciplinés et résignés dans les privations et les souffrances que valeureux dans le combat.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Le maréchal de France, ministre de la guerre, RANDON.

Paris, le 17 novembre 1862.

A la suite de ce rapport, le *Moniteur* contient la première partie de l'exposé historique de notre expédition au Mexique; son étendue nous empêche de le reproduire et, d'ailleurs, l'ensemble de faits qu'il constate est déjà généralement connu.

FAITS DIVERS.

On avait répandu le bruit que le conseil de la Banque devait se réunir et délibérer sur l'opportunité de l'élévation du taux de l'escompte.

Nous apprenons que le conseil de la Banque s'est, en effet, réuni, et qu'il s'est prononcé contre cette augmentation.

— On nous écrit de Toulon que les vaisseaux à vapeur le *Fleurus* et le *Castiglione* faisaient leurs dernières dispositions. On croit qu'ils seront prêts le 21 ou le 22 à prendre la mer. Le bruit court qu'ils se rendront au Pirée et qu'ils sont mis à la disposition du contre-amiral Touchard, commandant de la division du Levant.

— Les cotons ont baissé à Manchester, à cause de l'état de langueur des grands marchés des Indes et de la baisse qui a eu lieu à Liverpool où le succès des démocrates est regardé comme favorable à la paix.

— On lit dans le *Journal de Charlevoix*:

Il nous revient une nouvelle qui est d'une grande importance si, comme on l'assure, elle est d'une rigoureuse exactitude quant au prix de vente. Une société franco-anglaise, établie pour l'exploitation des forêts du Canada, vient d'expédier à Paris, à titre d'échantillon, 80 chênes d'une beauté surprenante, au prix de 150 fr. le décastère rendu franco à domicile. La compagnie a offert, ajoutez-on, d'approvisionner la marine française de bois de première classe.

— Il existe à Paris, à l'ouest du Temple de l'Oratoire, entre la rue St-Honoré et la rue de Rivoli, une petite cour, un passage si l'on veut. Dans cette cour ou ce passage, un inventeur organise un chemin de fer d'un petit modèle et d'un nouveau système. Le rail repose sur un échafaudage arc-bouté, haut d'un mètre environ. Un wagon qui paraît être mis en mouvement par un moteur à poids, roule sur ce petit railway.

— Deux avocats plaidaient dernièrement devant le tribunal de... pour la propriété d'un puits; M^r X... débutait par un exorde fulminant.

— Mais, dit le président, la chose n'est pas si importante, ce me semble; il ne s'agit que d'un peu d'eau...

— Pardon, la chose est d'un immense intérêt; il ne s'agit que d'un puits, c'est vrai, mais nos clients sont tous deux marchands de vin.

GRAND HOTEL DU LOUVRE

En exploitation depuis 1855, situé dans le quartier le plus central de Paris, rue de Rivoli et place du Palais-Royal.

600 Chambres de 3 à 20 fr. — 60 Salons de 4 à 20 fr. — Salle à manger richement décorée. — Table d'hôte à 6 heures. — Salons de restaurant.

Moyennant le prix de 12 fr. 50 par jour, au 4^e étage, et de 15 fr. au 3^e. MM. les Voyageurs ont, au Grand Hôtel du Louvre, une Chambre, le Déjeuner, le Dîner à Table d'Hôte, l'Eclairage et Service. (870)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

C'est dimanche prochain, à une heure après midi, dans la salle de la Mairie, que M. SANKSON, artiste et inventeur de l'instrument le *Xilophone* ou *HARMONICA DE BOIS*, donnera son concert, avec le concours des MM. les Artistes et Amateurs de cette ville. En voici le programme:

PREMIERE PARTIE.

- 1° Trio, deux violons et piano.
2° Air varié, composé et exécuté par M. SANKSON.
3° Romance, chantée par M. ***
4° Valse tyrolienne, avec variations brillantes.
5° Quatuor, exécuté par MM. les Amateurs.

DEUXIEME PARTIE.

- 6° Solo de piano, par Mlle ***
7° Air varié, par M. SANKSON.
8° Romance, par M. ***
9° Valse de Rosita, exécutée par M. SANKSON.

PRIX DU BILLET : 5 FRANCS.

On peut se procurer des billets chez le concierge de la Mairie et chez M. FISCHER.

M. Sebire, photographe, de Nantes, dont nous avons annoncé l'arrivée dans un de nos derniers numéros, est aujourd'hui complètement installé et invite les personnes qui se sont déjà présentées à vouloir bien l'honorer d'une nouvelle visite. - Il opérera tous les jours, de 11 heures à 4 heures, rue d'Orléans, maison Martin-Paillet.

ERRATUM.

Dans notre dernier numéro, en parlant de l'instrument de M. SANKSON, nous avons dit, 3° alinéa : « On peut aussi obtenir tous les demi-tons ; » il faut lire : On peut ainsi obtenir tous les demi-tons.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIERES NOUVELLES.

Marseille, 20 novembre. - Les lettres d'Athènes sont du 14. Les clubs qui se sont constitués dans cette ville veulent exercer une pression sur le gouvernement et font une vive opposition à ses projets. On attaque le choix de plusieurs candidats du pouvoir. Les menées en faveur de la candidature du prince Alfred continuent, mais à Athènes la légation anglaise a blâmé la manifestation qu'on voyait faire dans ce sens et qui a avorté. Dans plusieurs villes, on a refusé de recevoir les préfets nommés par le gouvernement provisoire. On appréhende des troubles sur quelques points. - Havas

Concurrence déloyale.

M. Angelo Bolognesi, de Saumur, contre M. Lombier-Destre, de Saumur.

Le Tribunal de commerce, saisi de la cause, a rendu le jugement en audience publique.

Monsieur Angelo Bolognesi, distillateur, domicilié à Saumur, a comparu en personne, assisté de Me Lafeuille, avoué à Saumur, qui il autorise spécialement.

D'une part, Monsieur Lombier-Destre, distillateur, domicilié à Saumur, comparant par Me Labiche, avoué à Saumur, son mandataire spécial d'abord.

Le demandeur a fait citer le défendeur à comparaître à l'audience devant le tribunal pour.

Attendu en droit que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

Attendu que si ce n'est pas défendre directement, il est permis à un concurrent de publier la qualité de ses produits.

deux vis-à-vis de leur domicile. Destré devait être relaté dans la circulaire... cette confusion entre les produits et ceux des autres que Lombier-Destre avait fait passer... la marque de sa maison... de la fabrication de l'Élixir Braspail... même d'enseigner ses recettes et pratiques au fils du dit sieur Lombier-Destre...

Attendu enfin que ces lettres circulaires répandues dans toute la France sont susceptibles de causer au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

Attendu que la concurrence déloyale est une cause au demandeur un préjudice considérable... si la publication du jugement n'intervenait... en arrêtant l'effet... l'entendre, par ces motifs, faire défense... de la fabrication de l'Élixir Braspail... fabrique par le demandeur comme étant inférieure au bien.

